



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 Mai 2020**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt, le 23 Mai à onze heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des Fêtes sous la Présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 18-05-2020 <u>Date d'affichage</u> 18-05-2020	Messieurs Claude Merly – Laurent MARTINEZ – Donato MIRAGLIA – Arnaud MANGIN – Bernard DELEMER – Bertrand RADIGOIS – Régis NOTOT – Philippe DESCHODT – Pascal ROUSSEAU – Serge BEAREZ – Eric EGO – Quentin BERNARD – Jocelyn OGER – Mesdames Valérie GOUPY – Séverine FRACKOWIAK – Carole HURIAU – Catherine KOPEC – Bernadette DEHAENE – Martine DELZENNE – Cathy NOTOT-GOS – Sylvie ROUSSELLE – Anne-Marie MASTROMONACO – Frédérique FERREIRA – Mélanie DELANNOIS – Audrey VERHAEGHE – Brigitte WAMBRE <u>Etaient absents excusés</u> : / <u>Absent</u> : Madame Jocelyne MALFIGAN, <u>Procurations</u> : / <u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Audrey VERHAEGHE

**Délibération n° 01-2020-CM-CM**

**Objet : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire**

Au terme de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance publique au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé,

Avant de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal, Il est donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections

1. Electeurs inscrits : 3674
2. Votants : 1914
3. Bulletins blancs : 18
4. Bulletins nuls : 20
5. Suffrages exprimés : 1876

La liste « Marchiennes J'Y Crois » conduite par Monsieur Jocelyn OGER a recueilli 365 voix et obtenu 2 sièges

La liste « Marchiennes de toutes les forces » conduite par Monsieur Claude MERLY a recueilli 1295 voix et obtenu 24 sièges

La liste « J'M 2020 » conduite par Madame Jocelyne MALFIGAN a recueilli 216 voix et obtenu 1 siège

En conséquence, je déclare installés les conseillers municipaux élus dans leurs fonctions, qui voudront bien répondre à l'appel de leur nom :

01. Claude MERLY
02. Séverine FRACKOWIAK
03. Laurent MARTINEZ
04. Valérie GOUPY
05. Arnaud MANGIN
06. Carole HURIAU

Envoyé en préfecture le 26/05/2020

Reçu en préfecture le 26/05/2020

Affiché le

26/05/2020

ID : 059-215903758-20200523-2020\_CM\_202-DE

07. Donato MIRAGLIA
08. Catherine KOPEC
09. Pascal ROUSSEAU
10. Martine DELZENNE
11. Bernard DELEMER
12. Bernadette DEHAENE
13. Philippe DESCHODT
14. Sylvie ROUSSELLE
15. Bertrand RADIGOIS
16. Anne-Marie MASTROMONACO
17. Quentin BERNARD
18. Cathy NOTOT-GOS
19. Eric EGO
20. Mélanie DELANNOIS
21. Serge BEAREZ
22. Frédérique FERREIRA
23. Régis NOTOT
24. Audrey VERHAEGHE
25. Jocelyn OGER
26. Brigitte WAMBRE
27. Jocelyne MALFIGAN



Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Audrey VERHAEGHE

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Brigitte WAMBRE et Monsieur Régis NOTOT acceptent de constituer le bureau.

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

Le Président propose la candidature de Claude MERLY représentant la liste « Marchiennes de toutes les forces »

Le président invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement avec le concours de Madame Corinne MIXE, Directrice Générale des Services ;

RESULTATS :

\* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

\* nombre de bulletins nuls ou assimilés : 02

\* suffrages exprimés : 24

\* majorité requise : 13

A obtenu Monsieur Claude MERLY : 24 voix

Monsieur Claude MERLY ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président remet à Monsieur Claude MERLY L'écharpe de Maire

Monsieur Claude MERLY prend la présidence et remercie l'assemblée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Claude MERLY

